

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 décembre 2021.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 décembre 2021 totalise 63 270 743 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 31 décembre 2021 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers dont le contenu décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres Obligations légales et Règlementaires

L'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, pour le quatrième trimestre 2021, nous a permis de déceler que le ratio de liquidité a dépassé 20% de l'actif ; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 18 janvier 2022
Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHA

BILAN
ARRETE AU 31/12/2021
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 161 043	3 670 701
b- Obligations et valeurs assimilées	45 507 003	51 105 849
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	14 675 890	19 154 025
AC3- Créances d'exploitation	0	0
TOTAL ACTIF	63 343 936	73 930 575
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	14 801	39 070
PA2- Autres créditeurs divers	58 392	63 683
TOTAL PASSIF	73 193	102 754
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	60 986 989	70 758 400
CP2- Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices		
a- antérieurs	189	222
b- Sommes distribuables de l'exercice	2 283 565	3 069 199
ACTIF NET	63 270 743	73 827 821
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	63 343 936	73 930 575

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2021
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/10/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u>	<u>Du 01/10/2020</u>	<u>Du 01/01/2020</u>
	<u>Au 31/12/2021</u>	<u>Au 31/12/2021</u>	<u>Au 31/12/2020</u>	<u>Au 31/12/2020</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres				
a- Dividendes	0	70 563	0	72 819
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	633 296	2 593 341	716 691	3 206 967
PR 2- Revenus des placements monétaires	174 115	864 634	337 248	551 138
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	807 411	3 528 538	1 053 938	3 830 924
CH 1- Charges de gestion des placements	164 037	679 750	188 837	619 155
REVENU NET DES PLACEMENTS	643 374	2 848 788	865 101	3 211 768
CH 2- Autres charges	32 758	123 225	32 352	119 230
RESULTAT D'EXPLOITATION	610 617	2 725 563	832 749	3 092 538
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-372 405	-441 998	-49 285	-23 339
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	238 212	2 283 565	783 464	3 069 199
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	372 405	441 998	49 285	23 339
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 170	107 747	41 804	147 083
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	134 530	466 177	94 043	142 541
- Frais de négociation de titres	-121	-121	-1 541	-4 227
RESULTAT NET DE LA PERIODE	781 196	3 299 366	967 054	3 377 935

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2021**

	<u>Du 01/10/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>	<u>Du 01/10/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>				
<u>RESULTANT</u>				
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>				
a- Résultat d 'Exploitation	610 617	2 725 563	832 749	3 092 538
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	36 170	107 747	41 804	147 083
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	134 530	466 177	94 043	142 541
d- Frais de négociation de titres	-121	-121	-1 541	-4 227
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	-2 934 324	0	-3 048 815
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>				
a- Souscriptions				
_ Capital	19 981 966	103 330 337	27 695 143	98 533 204
_ Régularisation des sommes non distribuables	119 787	344 281	62 355	150 360
_ Régularisation des sommes distribuables	666 256	1 708 930	1 034 532	2 009 939
b- Rachats				
_ Capital	-30 337 300	-113 599 515	-26 661 891	-92 758 448
_ Régularisation des sommes non distribuables	-189 468	-420 317	-76 339	-162 942
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 038 693	-2 285 835	-1 083 814	-2 250 325
VARIATION DE L'ACTIF NET	-10 016 256	-10 557 078	1 937 040	5 850 908
AN 4- <u>ACTIF NET</u>				
a- En début de La période	73 286 999	73 827 821	71 890 781	67 976 913
b- En fin de la période	63 270 743	63 270 743	73 827 821	73 827 821
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>				
a- En début de la période	675 667	674 846	664 960	619 594
b- En fin de la période	576 988	576 988	674 846	674 846
VALEUR LIQUIDATIVE	109,657	109,657	109,400	109,400
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,36%	4,39%	4,72%	4,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 31 décembre 2021

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du Ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 décembre 2021 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>				
FCP SALAMETT CAP	73 200	1 332 948	1 351 126	2,14%
FCP SALAMETT PLUS	6 104	71 628	73 840	0,12%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	525 395	0,83%
GENERALE OBLIG SICAV	3 000	309 959	374 025	0,59%
TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	321 258	0,51%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377	196 784	0,31%
FCP HELION MONEO	3 000	306 640	318 615	0,50%
TOTAL		3 037 068	3 161 043	5,00%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

OBLIGATIONS DE SOCIETES:	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% ACTIF Net
AMEN BANK SUB 2008	1 000	35 000	36 208	0,06%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	399 300	405 073	0,64%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	119 961	123 808	0,20%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	350 000	362 082	0,57%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	1 198 350	1 221 195	1,93%
ATB 2007/1	30 000	880 000	915 085	1,45%
ATB SUB 2017 A	49 400	3 952 000	4 176 410	6,60%
ATL 2015/2 C	5 000	200 000	210 532	0,33%
ATL 2017/1	1 800	36 000	37 740	0,06%
ATL SUB 2017	4 500	270 000	273 600	0,43%
ATL 2017/2 CAT A	20 000	800 000	840 912	1,33%
ATL 2018/1 CAT B	5 000	200 000	206 209	0,33%
ATL 2017/2 CAT B	10 000	400 000	422 945	0,67%
ATL 2020-1	25 000	2 000 000	2 034 766	3,22%
BH 2009	40 000	920 000	920 142	1,45%
BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 014 759	1,60%
BNA SUB 2009	15 000	299 580	309 131	0,49%
BTK 2009 C	10 000	266 300	278 998	0,44%
CIL 2017/1	10 000	200 000	206 230	0,33%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	200 000	209 601	0,33%
TL 2017/1 CAT A	10 000	200 000	206 865	0,33%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	2 000 000	2 043 082	3,23%
TOTAL		15 926 491	16 455 373	26,01%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net
BTA 6% Avril 2023	800	796 073	823 742	1,30%
BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 705 903	7 022 467	11,10%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	986 609	997 517	1,58%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	985 700	996 609	1,58%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	983 765	994 674	1,57%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	492 042	497 496	0,79%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	492 385	497 839	0,79%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	477 099	496 410	0,78%
BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 797 434	15 376 754	24,30%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	1 312 500	1 348 121	2,13%
Total		28 029 512	29 051 630	45,92%

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 31 décembre 2021.

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021, à **14 675 890 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste au 31 décembre 2021 est nul.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération à payer au gestionnaire	2 901	15 270
Rémunération à payer au dépositaire	11 900	23 800
Total	14 801	39 070

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Frais de publication	660	400
Jeton de présence	15 000	16 875
Redevances CMF	5 927	7 313
Honoraires du commissaire aux comptes	15 104	18 533
Créditeurs divers	21 701	20 563
Total	58 392	63 683

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Retenues à la source	5 497	4 053
TCL	934	1 239
Autres créditeurs	15 270	15 270
Total	21 701	20 563

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le quatrième trimestre 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2021

Montant	71 241 424
Nombre de titres	675 667
Nombre d'actionnaires	306

Souscriptions réalisées

Montant	19 981 966
Nombre de titres émis	190 414
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	-30 337 300
Nombre de titres rachetés	289 093
Nombre d'actionnaires sortants	12

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	134 530
Régularisation des sommes non distribuables	-69 681
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	36 170
Frais de négociation de titres	-121

Capital au 31/12/2021

Montant	60 986 989
Nombre de titres	576 988
Nombre d'actionnaires	296

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2021 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	2 725 563
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	(441 998)
Résultat distribuable des exercices antérieurs	211
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	(22)
SOMMES DISTRIBUTABLES	2 283 754

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des titres OPCVM	0	70 563	0	72 819
Revenus des bons de trésor assimilables	352 171	1 397 200	352 171	1 401 233
Revenus des obligations	281 125	1 196 141	364 520	1 805 734
Total	633 296	2 663 904	716 691	3 279 786

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Intérêts des comptes de dépôt	174 115	632 811	337 248	551 138
Intérêts sur placements Monétaire	0	231 823	0	0
Total	174 115	864 634	337 248	551 138

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	161 037	667 850	185 845	607 255
Rémunération du dépositaire	3 000	11 900	2 991	11 900
Total	164 037	679 750	188 837	619 155

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Commissaire aux comptes	8 080	21 730	4 600	18 300
Redevance CMF	18 042	74 825	20 822	74 513
Publicité et publication	543	1 660	327	1 300
Jetons de présence	3 782	15 000	3 770	15 000
TCL	2 288	9 754	2 823	9 862
Contribution sociale de solidarité	10	210	0	210
Autres	13	46	10	44
Total	32 758	123 225	32 352	119 230

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
· Revenus des placements	6,115	5,677
· Charges de gestion des placements	-1,178	-0,917
· Revenu net des placements	4,937	4,759
· Autres charges d'exploitation	-0,214	-0,177
· Résultat d'exploitation	4,724	4,583
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,766	-0,035
· Sommes distribuables de la période	3,958	4,548
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,766	0,035
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,187	0,218
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,808	0,211
· Frais de négociation de titres	0,000	-0,006
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,994	0,423
Résultat net de la période	5,718	5,005

4-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2021	31/12/2020
· Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,953%	0,834%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,173%	0,161%
· Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	3,821%	4,164%
· Actif net moyen	71 332 723	74 263 631

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.